

Montreuil, le 10 octobre 2022

**ALTERNANCE**

EXIGEONS DE NOUVEAUX DROITS !

Les cheminots en formation par alternance subissent de plein fouet les plans d'économie des directions : abaissement des garanties, dégradation des conditions de vie, de formation et de rémunération, précarité, absence de reconnaissance... les conséquences sont multiples.

À rebours, la CGT revendique un statut social de haut niveau pour les alternants.

La direction du GPU SNCF accorde peu de droits et de garanties aux cheminots en formation par alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

Les perspectives laissent même augurer une dégradation de ceux-ci.

La CGT, aux côtés des cheminots alternants, exige un statut social de haut niveau avec de nouvelles garanties en matière de parcours de formation, de rémunération, de conditions de vie (hébergement, transport, matériel pédagogique...) et de recrutement.

LA RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES ET DES FORMATIONS

L'accord Classifications validé par l'Unsa, Sud-Rail et la CFDT n'en finit plus de diffuser son venin et de détruire le cadre social d'entreprise.

Les cheminots en alternance font les frais de ce pacte dévastateur.

Alors que l'essentiel des contrats en alternance concerne des cheminots ayant acquis un niveau supérieur au bac, l'accord Classifications permet désormais à la Direction de ne plus reconnaître les diplômes et les formations qualifiantes.

Quel que soit le niveau de diplôme ou de formation de ces cheminots, ils sont recrutés sur la plus basse qualification (classe 1), avec une rémunération au minimum du Code du travail.

C'est la garantie pour la Direction de bénéficier d'une main-d'œuvre très qualifiée tout en niant le niveau de qualification des cheminots.

La CGT est la seule organisation syndicale qui exige la reconnaissance des diplômes et des formations.

C'est un impératif, au recrutement comme tout au long de la carrière.

DES CURSUS RENDUS DIFFICILES

Les parcours de formation des cheminots en alternance sont dévoyés.

Les directions du GPU SNCF utilisent les alternants pour combler les postes vacants souvent sans rapport avec leur cursus de formation.

Cette politique d'entreprise qui vise uniquement à réaliser des gains de productivité a des conséquences sur les conditions de formation des alternants.

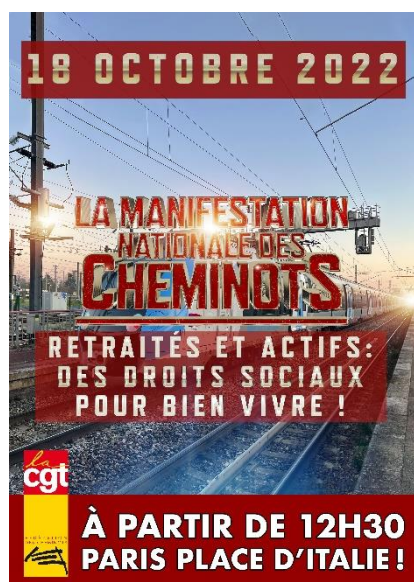
Elle pèse sur la réussite de l'alternant à l'issue de son cursus.

DES RÉMUNÉRATIONS SCANDALEUSES, DES FRAIS PAS PRIS EN CHARGE

La Direction considère que les alternants représente un volant de main-d'œuvre meilleur marché que le recours aux CDD ou à l'intérim.

Contrairement à certaines grandes entreprises, la direction du GPU SNCF s'évertue à maintenir la rémunération des alternants au minimum légal.

La rémunération des alternants s'établit de 27 % à 80 % du Smic.



Dans le GPU SNCF, les alternants ne perçoivent ni prime de travail ni gratification de fin d'année.

De plus la Direction refuse de prendre en charge leurs frais de déplacement et d'hébergement, domicile/CFA/lieu de travail.

DE L'ARGENT, IL Y EN A...

Cette main-d'œuvre qualifiée, flexible, à moindre coût, permet dans le même temps aux employeurs de siphonner les fonds de la formation et les aides de l'État.

Ces aides couvrent le salaire des alternants durant la première année de formation.

En 2020, le GPU a reçu 1 million d'euros de subventions par l'État liées à l'alternance. Viennent s'ajouter les fonds de la formation.

C'est du pain béni pour la direction du GPU SNCF. La main-d'œuvre n'est plus seulement bon marché, elle est gratuite !

UNE PRÉCARITÉ INTOLÉRABLE

La Direction impose généralement des contrats d'alternance à durée déterminée sans la moindre garantie de recrutement en CDI à l'issue de la formation.

Le contrat de « formation » est ainsi transformé en contrat de « production ».

Les alternants restent suspendus aux décisions de la Direction tant sur la conclusion de la formation que sur ses suites.

Le recrutement très faible en CDI des alternants à l'issue de leur formation illustre cette stratégie. Par exemple, seulement 183 sur 1 974 alternants à SNCF Voyageurs ont été recrutés en CDI en 2021.

Les formations par alternance sont profondément ancrées dans l'entreprise et particulièrement adaptées aux exigences des métiers qui nécessitent parfois des formations spécifiques et longues.

Pour la CGT, l'alternant doit bénéficier d'une formation qualifiante et d'une rémunération en adéquation.

La CGT, aux côtés des cheminots, porte des revendications fortes en faveur des alternants.

- Nous revendiquons le recrutement en CDI des alternants qui le souhaitent à l'issue de leur formation.
- Nous revendiquons la reconnaissance des diplômes dans la rémunération et des dispositifs d'alternance en CDI.
- Nous exigeons que la prime de travail (ou son équivalent) et la gratification de fin d'année (ou son équivalent) soient attribuées aux alternants.
- Nous exigeons l'augmentation de la rémunération des alternants.
- Nous exigeons que tous les frais de transport et de déplacement (repas, etc.) des alternants de leur domicile/CFA/lieu de travail soient pris en charge à 100% par l'employeur.
- Nous réclamons des garanties de logement, d'hébergement et la prise en charge intégrale des loyers.

Lors des élections professionnelles dans le GPU SNCF, les alternants peuvent choisir de gagner sur nos revendications.

**DU 17 AU 24 NOVEMBRE 2022,
LES ALTERNANTS VOTENT CGT !**

